

STRATÉGIE FONCIÈRE

Acquérir pour mieux gérer



Syndicat Mixte des Bassins Versants
Saône Vienne Scie

OBJECTIFS

- Maintenir et restaurer les zones humides et d'expansion des crues, les annexes hydrauliques au cours d'eau et la ripisylve
- Constituer des réserves foncières permettant de faciliter les négociations avec les propriétaires riverains ou non du cours d'eau

DÉMARCHE

L'action du Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône Vienne Scie se veut **ambitieuse** et s'inscrit dans une politique sur le **long terme**. Il a été décidé de définir une **priorisation** afin d'assurer une cohérence entre moyens financiers et niveaux d'enjeu :

- **Les zones humides** (ZH) clairement identifiées par inventaires de terrain ou réglementairement. Celles-ci concernent les vallées de la Saône, de la Vienne et de la Scie.
- **Les zones naturelles d'expansion des crues** (ZNEC) : ce sont des espaces naturels non urbanisés pouvant stocker de l'eau de façon transitoire en cas d'inondation. Elles agissent comme une zone tampon réduisant ainsi le débit d'une crue en limitant le niveau d'eau à l'aval et en étalant la durée d'écoulement.



**ZONES HUMIDES ET
ZNEC INSCRITES -
CTEC* ET PAPI***



**PARCELLES
IDENTIFIÉES - ETUDES
GLOBALES* ET PPRE***



**ZONES HUMIDES
IDENTIFIÉES - ZNIEFF
1 ET 2***

OUTILS MOBILISÉS

Les **outils fonciers** à mobiliser vont différer suivant le contexte et les enjeux : l'acquisition, l'ORE (Obligation Réelle Environnementale) et la DIG (Déclaration d'Intérêt Général).

Pour les terrains acquis, le SMBV assurera la gestion au travers d'une convention de gestion, d'un bail environnemental ou d'une convention d'occupation temporaire.

Ces différents outils promeuvent une **activité d'élevage extensif** compatible avec les objectifs de gestion et de protection du SMBV.



STRATÉGIE FONCIÈRE

Acquérir pour mieux gérer



Syndicat Mixte des Bassins Versants
Saône Vienne Scie

TEXTE DE RÉFÉRENCE

☛ Délibération du 06 Octobre 2020, validant la mise en œuvre d'une stratégie foncière.

PARTENAIRE



FINANCEURS POTENTIELS



SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT

Agence de l'eau
Seine-Normandie

GLOSSAIRE

CTEC : Contrat de Territoire Eau et Climat est un outil financier mis en place par l'agence de l'eau Seine-Normandie dans le cadre du 1^{ère} programme (voir plaquette)

Études globales des bassins versants: un schéma d'aménagement global définit une stratégie de gestion des ruissellements et des crues répondant à la fois aux objectifs de protection locale et à la réduction des inondations dans la vallée

PAPI: Programme d'Actions de Prévention des Inondations est un contrat entre les collectivités territoriales et l'État, visant la mise en œuvre d'actions de gestion des risques inondation (voir plaquette)

PPRE: Plan Pluri-annuel de Restauration et d'Entretien ou plan de gestion des cours d'eau, dont les actions mises en place visent à maintenir un bon écoulement des eaux du lit mineur (voir fiche action n°3 de la plaquette CTEC).

ZNIEFF: Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique est l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique. Type 1: secteurs d'une très grande richesse patrimoniale, Type 2: ensembles naturels homogènes dont la richesse écologique est remarquable.

